

MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Rachel Bourget, Directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité d'Hébertville, Lac-Saint-Jean, donne avis, conformément à l'article 451 du Code municipal, que le Conseil provisoire d'Hébertville a adopté, à sa séance régulière du lundi 2 février 2026, le règlement 04-26 dont l'objet est :

Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité d'Hébertville

LES BUTS DU CODE SONT:

- 1) Accorder la priorité aux valeurs qui contribuent à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité.
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans les méthodes de travail des employés et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre.
- 3) Prévenir les conflits et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement.
- 4) Assurer leur collaboration à l'application des mesures de contrôle aux manquements éthiques.
- 5) Déterminer les règles en cas de réception ou sollicitation d'avantages dans l'exercice de leur fonction.


Rachel Bourget, dir. gén.
et Greffière-trésorière